

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



INERIS

maîtriser le risque pour un développement durable

Accueil

Inspection des ICPE

Réglementation

Aide réglementaire

Guides et BREF

Recherche

Autres versions

- Version PDF
- Version imprimable

A propos du document

- o Type: Rubrique de la nomenclature
- Date d'entrée en application : 01/06/2015
- · Etat : en vigueur

4001. Installations présentant un grand nombre de substances ou mélanges dangereux

4.0 Substances et mélanges dangereux

(Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014, article 4)

Installations présentant un grand nombre de substances ou mélanges dangereux et vérifiant la règle de cumul seuil bas ou la règle de cumul seuil haut mentionnées au II de l'article R. 511-11

1)